

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEois
81380**

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
19
Votants :
23

Date de
convocation :
17/04/2023
Date
d'affichage :
17/04/2023

Numéro :
19/2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le **26 AVR. 2023**
ID : 081-218101442-20230424-19_2023-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Le 24 avril 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL — Gérard TOUREL- Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Françoise CHINCHOLLE — Marie Pierre CAMBON - Philippe FOULCHE — Eric ALBERT- Guy INTRAN – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE- Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET

Absents excusés représentés : Marie LACAN (E. CLAVERIE), Thierry MONTBROUSSOUS (B. DELBRUEL), Franck GARRIC (G. TOUREL), Ghislain PELLIEUX (E. ALBERT)

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – Stéphanie RAYMOND – Francis SALABERT – David POUTRAIN

Secrétaire de séance : Sylvie CLERGUE

**ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE LESCURE
D'ALBIGEois ET LE CCAS DE LA VILLE DE LESCURE D'ALBIGEois**

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité, il est proposé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Lescure d'Albigeois et le CCAS de la ville de Lescure d'Albigeois dans le cadre du futur marché de fourniture et d'acheminement en énergie électrique supérieur à 36kva et en gaz

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

Il est proposé que la commune de Lescure d'Albigeois soit coordonnateur du groupement de commandes ; dans ce cas, son rôle serait :

- o Recensement des besoins
- o Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
- o Analyse des offres
- o Attribution et notification du marché
- o Gestion des éventuels avenants à intervenir

Le rôle du CCAS serait le suivant :

- o Suivi technique des prestations le concernant
- o Suivi financier (chaque membre règlera directement les prestations le concernant)

Les frais de publicité et d'AMO seront pris en charge par moitié par chaque membre du groupement. Une refacturation au CCAS de la ville de Lescure d'Albigeois sera effectuée par la commune de Lescure d'Albigeois.

Dans le cas d'un marché à procédure adaptée, il convient de créer une commission pour l'analyse et l'attribution du marché composée de membres du conseil municipal de la commune de Lescure-d'Albigeois et de membres du conseil d'administration du CCAS.

Dans le cas d'un marché formalisé, c'est la CAO du coordonnateur, à savoir la commune de Lescure d'Albigeois, qui analysera et attribuera le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commandes pour le marché de fourniture et d'acheminement en énergie électrique supérieur à 36kva et en gaz.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE :

- la création dudit groupement de commandes,
- l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la commune et le CCAS,
- le projet de convention constitutive de groupement désignant la commune de Lescure d'Albigeois comme coordonnateur ;

DESIGNE, comme membres de la commission dans le cadre d'un marché à procédure adaptée :

- Madame le Maire, présidente de la commission, en tant que représentante du coordonnateur
- pour le CCAS : Mme Nelly FACCA
Monsieur Bernard DELBRUEL
- pour la commune : Monsieur Daniel DERRAC
Monsieur Thierry MONTBROUSSOUS

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement et tous les documents afférents à la mise en œuvre des marchés de ce groupement ;

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre la convention jointe en annexe ;

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

